



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hypothèques

Question écrite n° 112495

Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'ordonnance n° 2006-346 relative aux sûretés qui tend à créer le prêt viager hypothécaire. Il souhaiterait savoir dans quels délais paraîtra le décret d'application nécessaire à la mise en place effective de ce dispositif.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux fait connaître à l'honorable parlementaire que les textes d'application nécessaires à la mise en oeuvre du prêt viager hypothécaire ont été publiés au Journal officiel. Il s'agit, d'une part, d'un arrêté du 24 août 2006 fixant les catégories de prêts servant de base à l'application de l'article L. 313-3 du code de la consommation et de l'article L. 313-5-1 du code monétaire et financier, relatifs à l'usure (JO n° 212 du 13 septembre 2006) ; d'autre part, du décret n° 2006-1540 du 6 décembre 2006 pris en application de l'article L. 314-10 du code de la consommation relatif au remboursement anticipé des prêts viagers hypothécaires (JO n° 284 du 8 décembre 2006).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Aubron](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112495

Rubrique : Saisies et sûretés

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12888

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1405